

ZONE 0012

# LE BOIS POTHOU LA POINTE BANANE



## > DESCRIPTION

Ensemble littoral et forestier relativement vaste (268 hectares). Les mornes boisés sont recouverts, selon les lieux, d'une forêt xéro-mésophile ou mésophile avec des niveaux d'évolution variables. Cependant, certains d'entre eux présentent des faciès remarquablement avancés, avec une architecture forestière puissante et complexe et quelques espèces relictuelles du stade le plus avancé (ancien climax). La zone littorale, diversifiée, est constituée : tantôt (Côte Nord Est) de Mangroves intéressantes, parfois exceptionnelles ; tantôt de petites plages de sable fin, ceinturées de bois littoraux ; tantôt de zones rocheuses (au Sud-Est), couvertes d'une végétation couchée et basse de Poiriers (*Tabebuia heterophylla*).

Dans le substrat volcanique (andésite) apparaissent des filons hydrothermaux intéressants.

La faune, entomologique, trouve là des conditions très favorables au renforcement des populations.

## > INTÉRÊTS

• **Biologique** : Formations boisées et arbustives, présentant de multiples faciès, exprimant eux-mêmes de nombreux niveaux dynamiques. Le tout détermine une très grande biodiversité, tant au niveau de la flore que de la faune.

• **Scientifique** : Secteur où se trouvent des reliques de forêt mésophile inférieure tout à fait remarquables, n'ayant d'équivalent en Martinique qu'entre Le Prêcheur et Grand Rivière. Mangrove de grande qualité. Gradient d'anthropisation qui permet d'observer tous les niveaux dynamiques d'où l'opportunité de mettre en place un observatoire scientifique faune-flore.

• **Paysager** : Sites variés originaux et remarquables, inscrits dans un continuum allant jusqu'à la Pointe Jean-Claude et fermant les espaces boisés de la Baie du Galion et de la Caravelle. L'ensemble étant une unité paysagère, esthétique et phytosociologique.



Credit photo : collection Fliard

Gigantesque *Sideroxylon foetidissimum*, Acomat franc

• **Pédagogique** : Compte tenu des nombreuses potentialités (géologiques, floristiques, faunistiques, historiques), un itinéraire pédagogique, destiné aux classes natures pour une meilleure sensibilisation, doit être mis en place.

## > AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

1. Classement de la totalité de la zone inventoriée en zone 2ND.
2. Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.
3. Acquisition par le Conservatoire du Littoral de tout le secteur pour la maîtrise foncière et la pérennité de la protection.
4. Application rigoureuse de la législation en vigueur.
5. Dans le cadre de l'action pédagogique, mise en place d'un encadrement compétent.
6. Par suite des affinités et des complémentarités qui existent entre ce secteur et la Réserve Naturelle de la Caravelle, son intégration à la réserve est logique et souhaitable.

# LE BOIS POTHOU LA POINTE BANANE

inventaire

COMMUNE DU  
ROBERT

